

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

AMENDEMENT

N ° AS904

présenté par

M. Rousset, Mme Vidal, M. Lauzzana, M. Ledoux, Mme Piron, M. Marion, M. Cormier-Bouligeon, Mme Pouzyreff, M. Jacques, M. Berville et Mme Spillebout

ARTICLE 20

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.